

ECOLE PRIMAIRE DE MERY
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
Mardi 6 mars 2018

Mairie : Monsieur BOUVIER (Maire de Méry) - Mme GLOUANNEC (Adjointe aux affaires scolaires)

Monsieur RONCHAIL – Inspecteur de l'Education Nationale - (excusé)

Enseignants : Madame SCHERA, Monsieur FERRARIS, Madame FERRARI (absente), Madame LUCAS, Madame MONNET (absente), Madame BRIANDET (absente), Madame MEUNIER, Madame COLLEE, Madame JEANCE (absente).

DDEN : Madame LAVOREL

Parents élus : Madame ROSSATO, Madame ROUGE, Monsieur VIEIRA, Monsieur CHAMBARD, Monsieur RIOUAL, Madame NIAU.

1- Approbation du PV du dernier conseil d'école :

Le conseil d'école valide le PV du conseil d'école du 7 novembre 2017.

La question de la diffusion des comptes-rendus des conseils d'école est posée.

Les parents d'élèves expliquent que l'affichage de ceux-ci devant l'école n'est pas l'idéal pour eux car ils n'ont pas forcément le temps de les lire lorsqu'ils amènent ou viennent chercher leurs enfants.

La mairie propose de diffuser les comptes-rendus des conseils d'école sur le site de la commune de Mery afin que chacun puisse avoir connaissance de ces informations tout en limitant l'émission de papier.

2 - Organisation des évaluations :

En élémentaire :

L'équipe enseignante explique qu'il existe 2 types d'évaluations : les évaluations nationales et les évaluations propres à chaque enseignant.

Les évaluations nationales sont obligatoires. En 2017, ces évaluations ont concerné les classes de CP et de 6ème. Elles ont eu lieu en début d'année afin d'évaluer le niveau des élèves en français et en mathématiques à l'entrée au CP et en 6ème. Ce sont des évaluations diagnostiques qui font l'objet de modalités de passation spécifiques et communes à tous. Le code de correction est également codifié et commun à toutes les écoles.

Les résultats de ces évaluations CP ont été transmises à Monsieur l'Inspecteur.

Les évaluations de classe sont organisées par les enseignants.

Chaque enseignant évalue ses élèves de manière périodique. Les évaluations peuvent être faites par période, par trimestre ou par semestre et portent sur les matières du programme. Elles visent à mesurer les acquis des élèves au regard des compétences des programmes.

Le bilan de ces évaluations est enregistré dans le Livret Scolaire Unique (LSU) document commun qui suit les élèves du CP à la 3ème.

Le niveau des acquis est renseigné suivant 4 critères : Dépassé, Acquis, Partiellement Acquis, Non Acquis.

Pour l'instant, le LSU fait l'objet d'un document papier mais à terme ce sera un document numérique.

Les parents d'élèves soulèvent le problème de l'évaluation en fin de période, moment où les élèves sont fatigués. Les enseignants ont conscience de cela mais le temps d'apprentissage nécessaire à l'acquisition des notions correspond à peu près à la durée d'une période. Le calendrier des évaluations est donc difficilement modifiable.

En maternelle :

Il n'y a pas ou peu d'évaluations écrites. L'évaluation se fait au travers de l'observation des élèves pendant les ateliers pédagogiques. Ces ateliers sont des temps d'apprentissages qui passent par la manipulation, l'utilisation du langage, le jeu... Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'écrit que l'élève n'apprend pas !

Un carnet de suivi des apprentissages a été mis en place l'année dernière afin de consigner les acquis des élèves en maternelle : il comporte 3 paliers pour les 3 années de maternelle.

Ce carnet de réussite est transmis aux parents en fin d'année scolaire.

3 - Garderie :

Les parents d'élèves s'interrogent sur le contrôle de l'identité des personnes qui viennent chercher les enfants à la garderie. Monsieur Le Maire assure que le personnel du périscolaire vérifie toujours l'identité des personnes venant chercher les enfants : soit le personnel connaît la personne à qui il remet l'enfant, soit le personnel ne la connaît pas et il y a vérification sur la tablette et demande d'une pièce d'identité.

Monsieur Le Maire assure que le personnel périscolaire est très vigilant sur ce point même si ce contrôle peut parfois être mal vécu.

Il rappelle également les règles de dépôt des enfants le matin : les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusque dans les locaux de la garderie et non déposés sur le parking ou au portail.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à ce qu'ils aient été remis physiquement au personnel périscolaire. Quelques parents ne respectent pas cette règle ce qui pose des problèmes de responsabilité et de sécurité (notamment en hiver quand il fait nuit). De la même manière, les parents doivent venir chercher leurs enfants à la garderie et non pas les interpeller depuis le parking pour qu'ils viennent les rejoindre.

4 - Projet de la nouvelle école :

Devant l'augmentation du nombre des élèves et à l'obsolescence des locaux par rapport aux normes, la municipalité a fait le choix de la construction d'une nouvelle école. Celle-ci verra le jour entre septembre 2019 et janvier 2020.

Un cabinet d'architectes a été choisi et une réunion a eu lieu pour envisager les nouveaux locaux.

A ce jour, le projet compte 6 classes sur 2 étages, une bibliothèque, un bureau pour la direction, une salle pour les enseignants et une salle d'activités. A l'extérieur, il y aura une cour avec des gradins et un grand préau.

Chaque classe sera équipée d'un point d'eau, d'un placard mural et d'une prise wifi avec interrupteurs on/off pour l'informatique.

Les classes seront orientées au nord et bénéficieront d'une aération transversale, de claustras, moustiquaires, brise soleil... La nouvelle école aura un toit plat végétalisé.

Un local pour l'APEEPM est prévu ainsi qu'un parking pour les enseignants. L'agrandissement du parking et un « dépose-minute » sont à l'étude.

Les parents d'élèves posent la question d'un ramassage scolaire. Il n'y aura pas de service de ramassage scolaire, en revanche la ligne ONDEA dessert l'école.

Enfin, la question du devenir de l'école actuelle est posée. Monsieur Le Maire répond qu'elle pourra éventuellement servir à financer les travaux de la nouvelle école. Plusieurs projets sont à l'étude.

Levée de la séance 19h30. Mme Schera remercie particulièrement Madame Rossato qui est un parent délégué depuis l'année dernière. Madame Rossato et son fils déménagent début avril ; madame Rossato ne fera plus partie des parents délégués.

Fait à Méry, le 06 mars 2018.

Le Secrétaire de séance : Magaly Collée

La directrice : Mme Pascale Schera